

31^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Mardi 29 janvier 2019 -

Les faits marquants en 2018 : stabilisation de la part des ménages détenant des crédits .

Entre 2008 et 2016, le taux de détention des crédits par les ménages s'est fortement contracté. Il est descendu à 46,4 % en 2016, le niveau le plus bas constaté depuis la fin des années 80. Puis en 2017, le taux de détention s'est sensiblement redressé après trois années d'atonie de la demande de crédits, pour s'établir à 47,8 %. Il s'est stabilisé à ce niveau en 2018.

En 2018, l'offre bancaire n'a pas fléchi. Néanmoins, le repli de la détention de crédits à la consommation obtenus auprès de la famille et des amis, mais aussi auprès d'autres organismes a accompagné un nouveau recul des cartes de crédit : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est érodé, pour descendre à 26,8 %. Compte tenu du dynamisme de l'offre bancaire, le recul a été modéré par comparaison à la situation des années 2014 à 2016. Il a pourtant été suffisant pour neutraliser le rebond du taux de détention des crédits immobiliers qui, après trois années de reprise de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, a retrouvé un niveau élevé : d'ailleurs, à 31,4 %, il revient au niveau de l'année 2012, un de ses points hauts observés depuis le milieu des années 90.

La dégradation du moral des ménages constatée durant toute l'année 2018 a fait écho au renforcement des inquiétudes que les ménages ont nourries, tant sur leur pouvoir d'achat que sur les perspectives du marché du travail. Ainsi, l'appréciation qu'ils portent en novembre 2018 sur leur situation financière et budgétaire s'est nettement altérée. Elle retrouve néanmoins sa moyenne des dix dernières années.

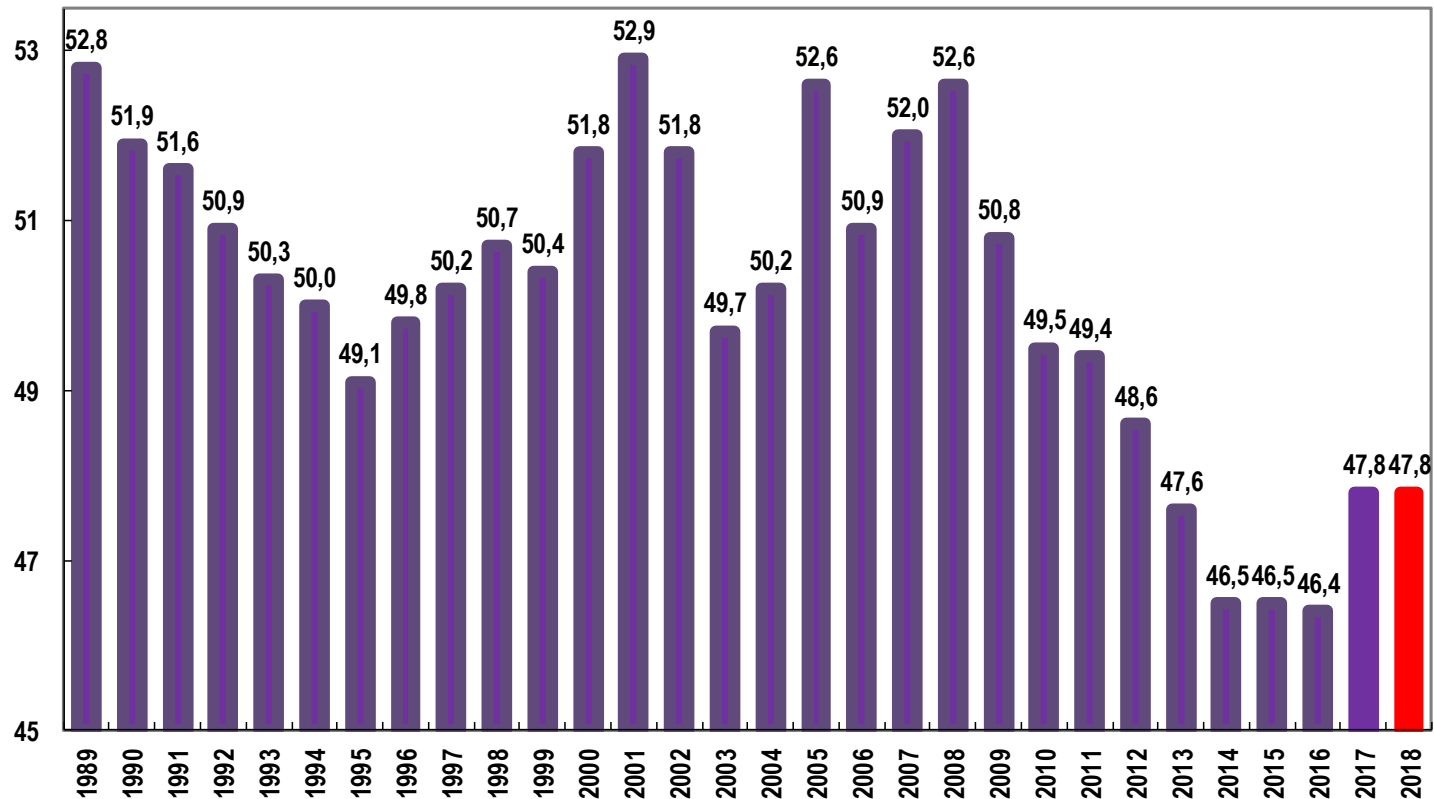
Aussi, alors que les conditions de crédit étaient excellentes et que la restructuration de la dette immobilière des ménages (rachats de créances et renégociations des conditions de crédit) intervenue depuis plusieurs années a contribué à en alléger le coût, l'appréciation que les ménages portent sur le poids de leurs charges de remboursement s'est dégradée, rejoignant la moyenne de ces dix dernières années. Leurs intentions de souscription à de futurs crédits immobiliers rechutent donc assez lourdement, pour s'établir à un de ses niveaux les plus bas observés depuis la fin des années 80. En revanche, les intentions de souscription de crédits à la consommation résistent.

En 2018, stabilisation de la part des ménages détenant des crédits.

Après le rebond constaté en 2017, le taux de détention des crédits s'est stabilisé, en dépit de conditions de crédit exceptionnelles et du dynamisme de l'offre bancaire. La dégradation du moral des ménages y a contribué.

Cette stabilisation est imputable au repli du taux de détention des crédits à la consommation. Alors que le taux de détention des crédits immobiliers progresse rapidement.

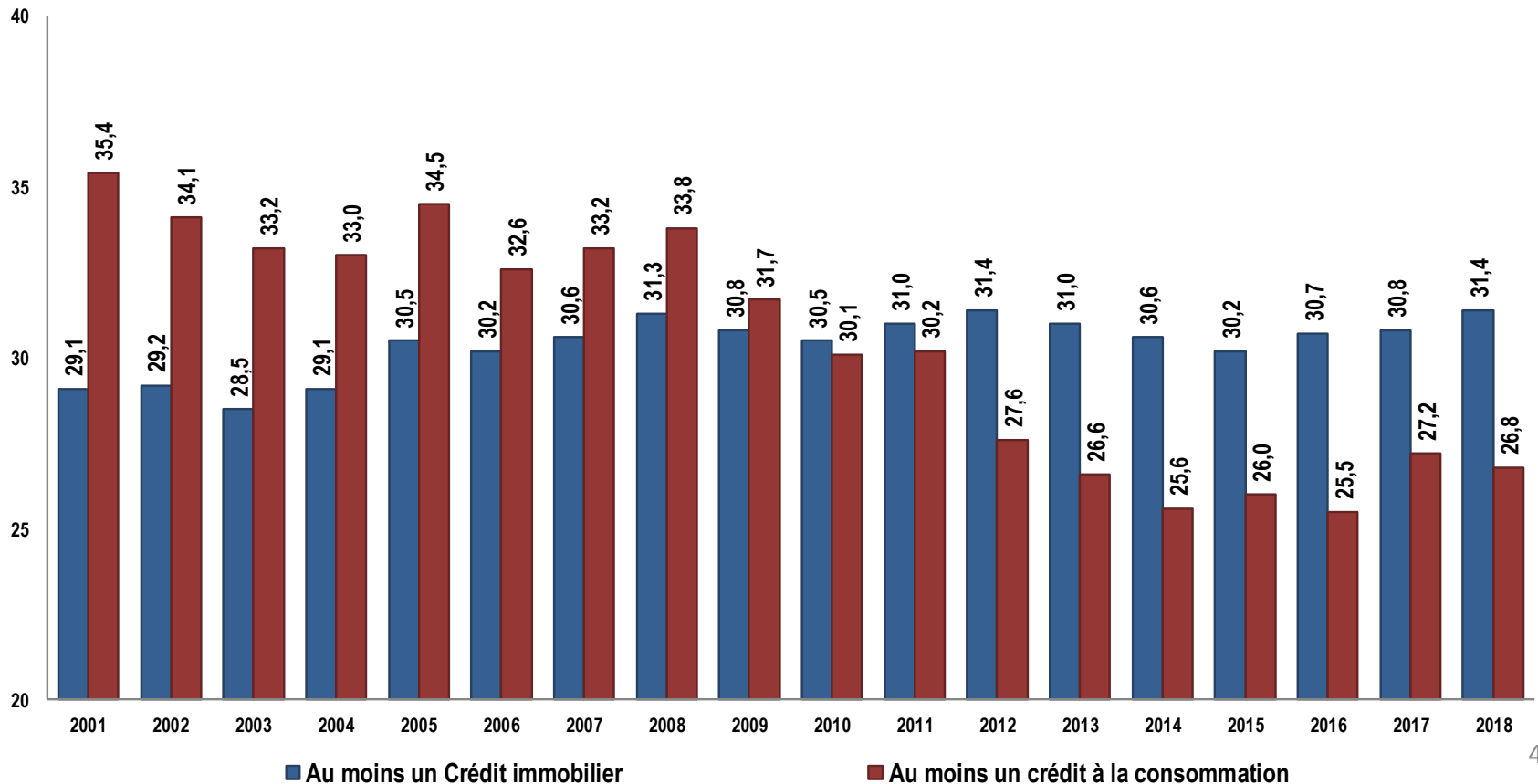
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Le taux de détention des crédits à la consommation recule en 2018, après le rebond observé en 2017 : il s'établit à 26,8 % et revient à son niveau de 2013.

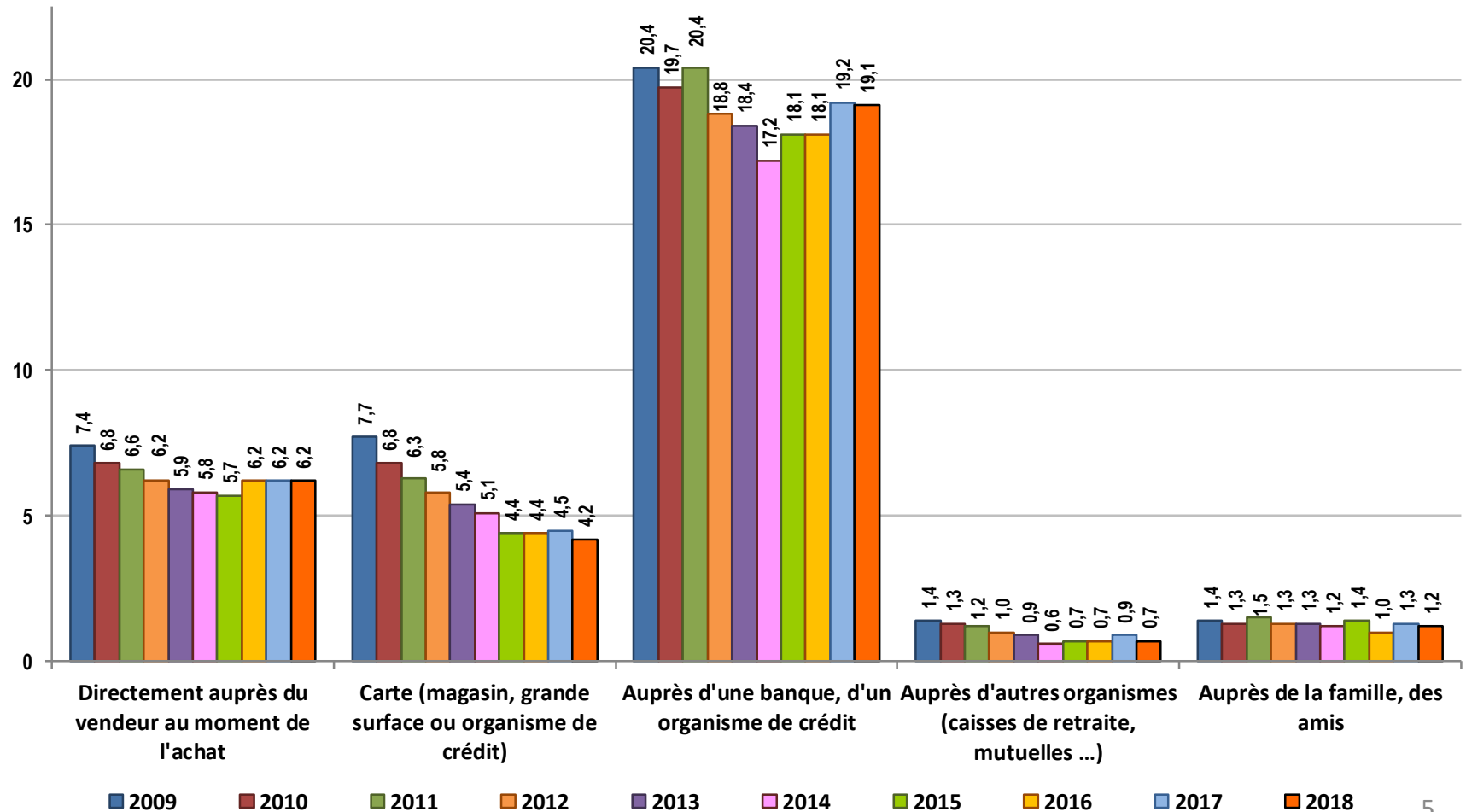
En revanche, le taux de détention des crédits immobiliers augmente rapidement, à 31,4 % : la part des ménages qui accèdent à la propriété progresse rapidement (23,6 %).

Si le taux de détention des crédits destinés à l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) progresse encore légèrement, la détention des crédits pour financer des travaux stagne.



La part des ménages détenant des crédits à la consommation recule, mais la détention des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit se maintient à haut niveau.

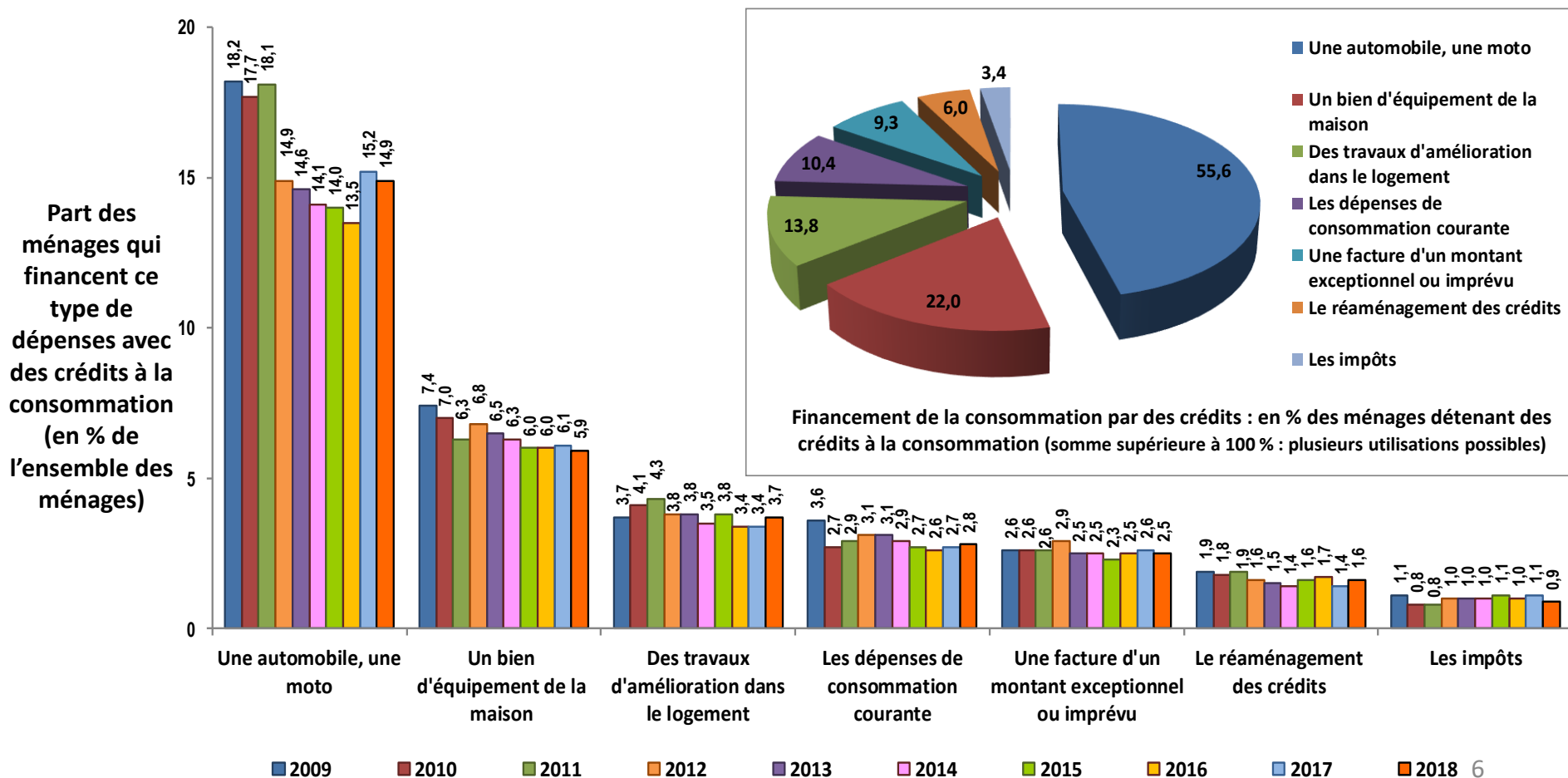
Le recul du taux de détention des crédits à la consommation tient à un nouvelle baisse de l'usage des cartes (magasin, grande surface, ...). Et à l'érosion des crédits obtenus auprès de la famille et des amis ou auprès des autres organismes.



Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement.

En 2018, on constate toujours une large diffusion des crédits à la consommation pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).

Les usages des crédits à la consommation ont évolué depuis 2009. Les ménages ont fait preuve de plus de prudence, du fait notamment de la montée des incertitudes économiques. Ils ont de plus été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses consommation courante).



En 2018, les ménages détenant des crédits expriment le sentiment d'une détérioration de leur situation financière.

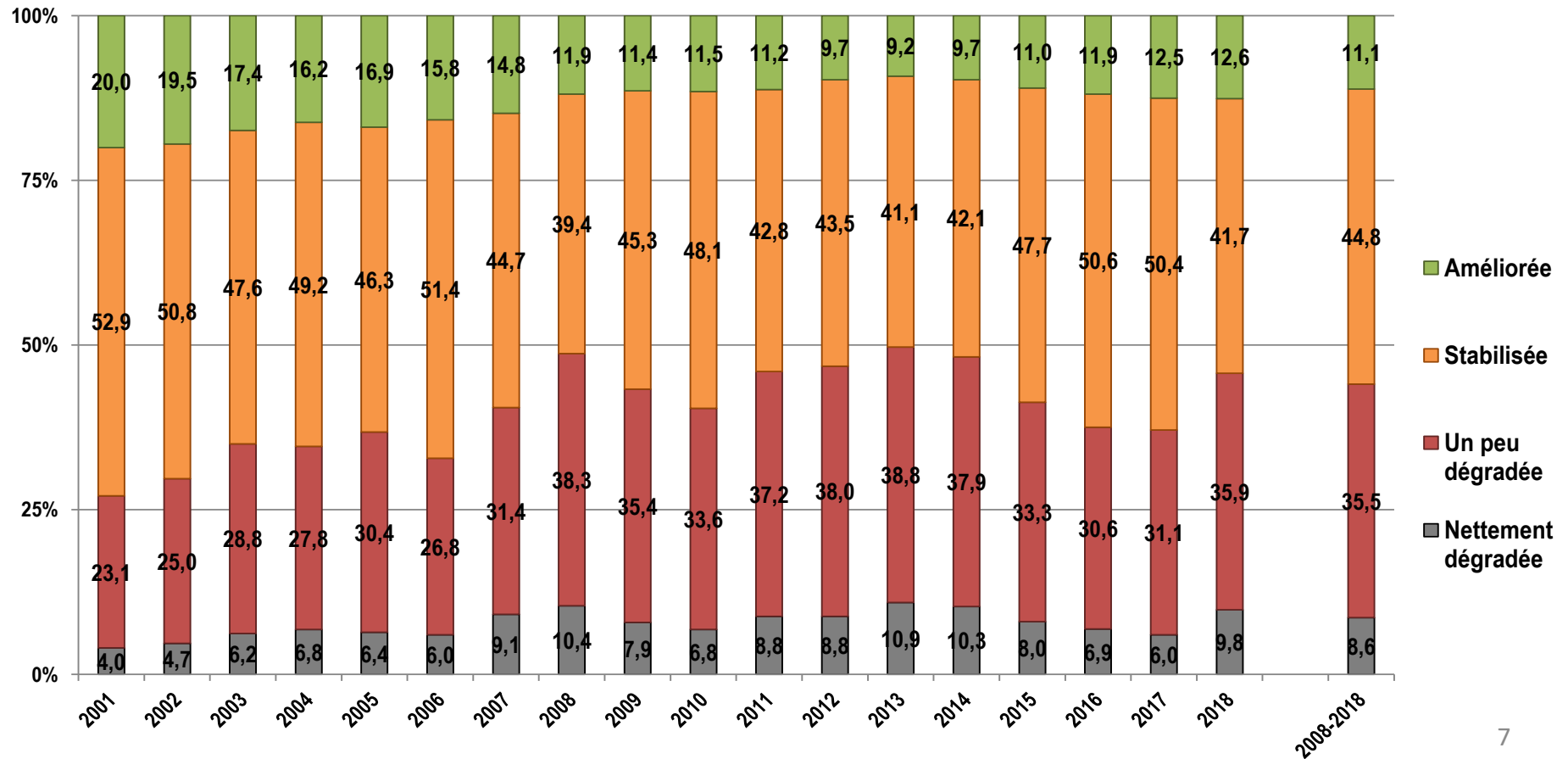
12,6 % considèrent qu'elle s'est améliorée (12,5 % en 2017 et 9,7 % en 2014)

41,7 % qu'elle s'est stabilisée (50,4 % en 2017 et 42,1 % en 2014)

35,9 % qu'elle s'est un peu dégradée (31,1 % en 2017 et 37,9 % en 2014)

9,8 % qu'elle s'est nettement dégradée (6,0 % en 2017 et 10,3 % en 2014)

Cette évolution ramène à la situation constatée en moyenne au cours des dix dernières années.
Elle est en outre générale, s'observant aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.



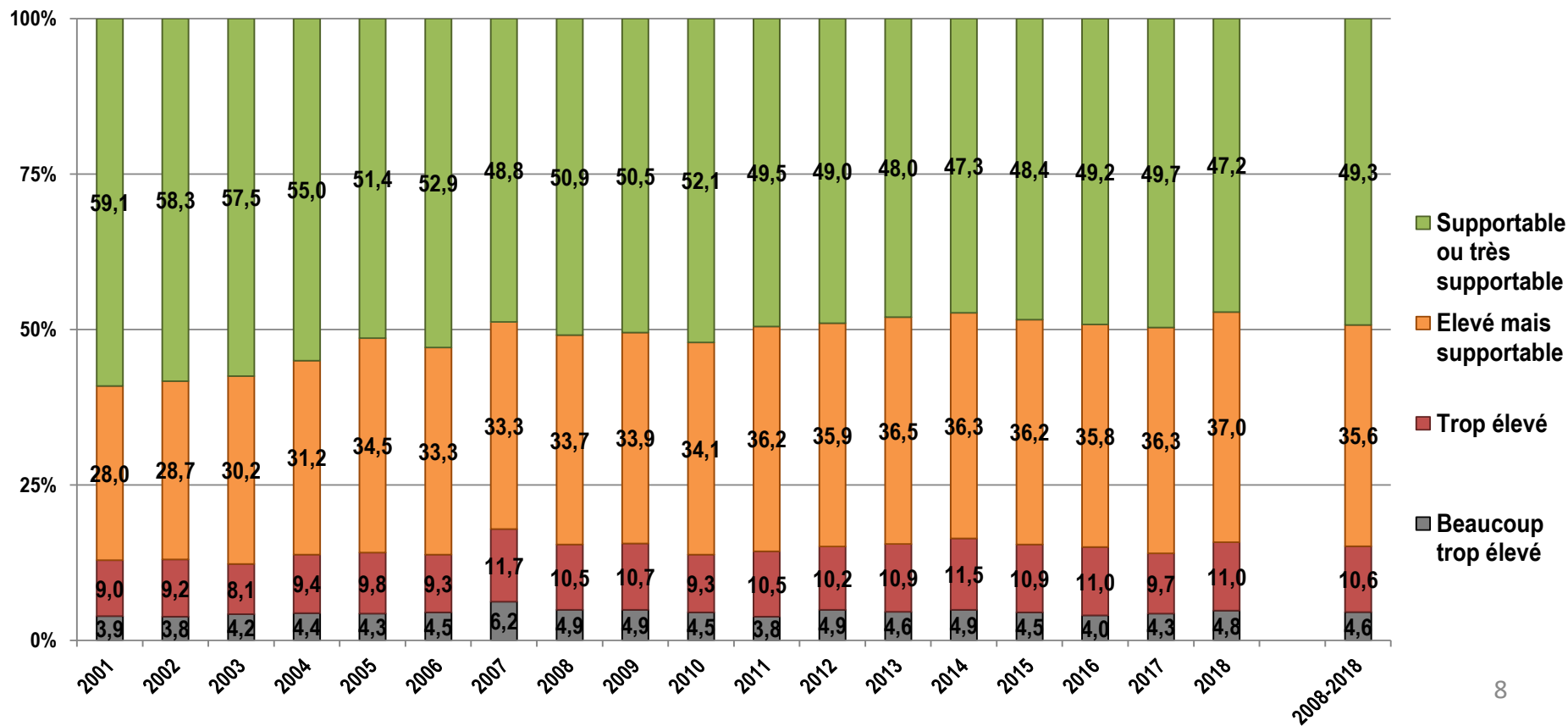
En réponse au sentiment de détérioration de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est alourdi.

47,2 % le considèrent comme supportable ou très supportable (49,7 % en 2017 et 47,3 % en 2014)

37,0 % élevé mais supportable (36,3 % en 2017 et 36,3 % en 2014)

15,8 % trop élevé (14,0 % en 2017 et 16,4 % en 2014)

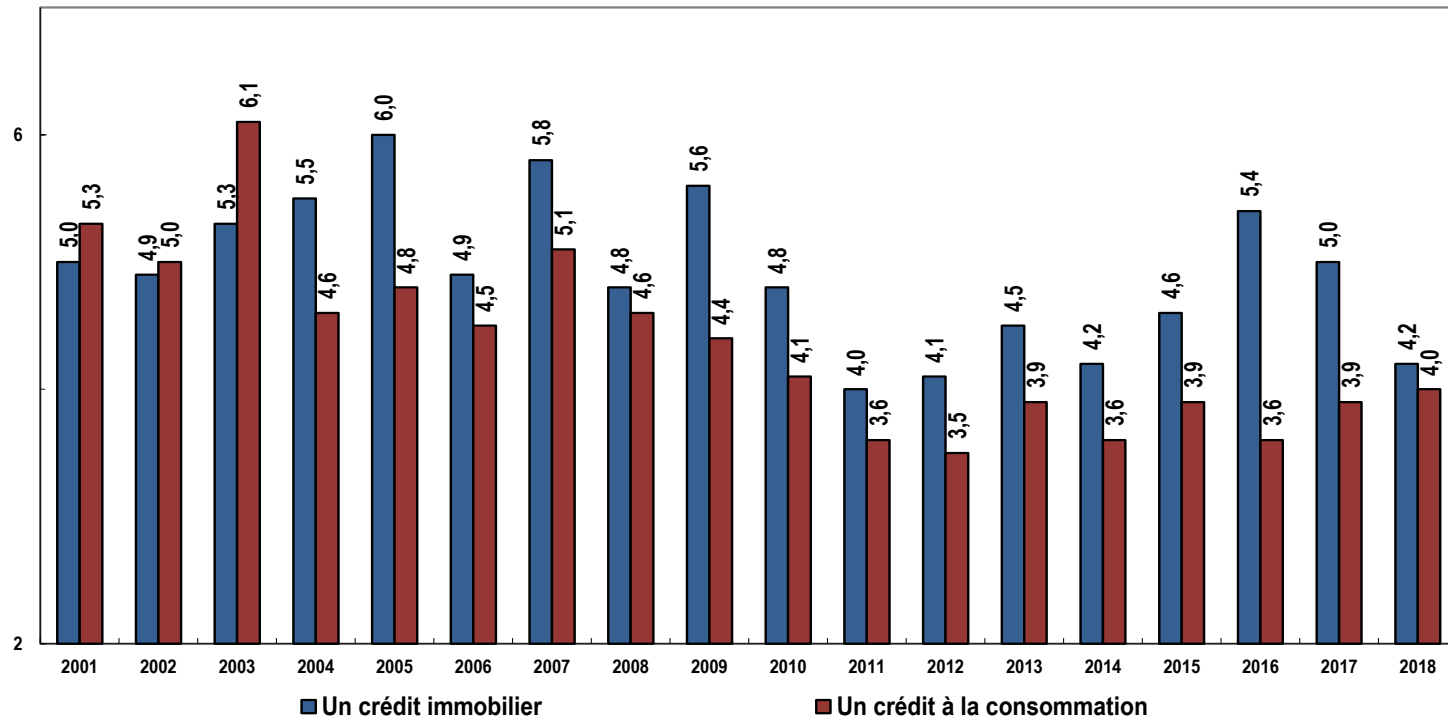
La situation constatée en 2018 est comparable à celle qui s'est observée en moyenne durant les dix dernières années. En dépit des conditions de crédit et de l'allègement des charges de remboursement (rachats de créances et renégociations), la dégradation du moral des ménages a contribué à alourdir le poids ressenti de la dette. Mais 84,2 % des ménages détenant des crédits considèrent toujours que leurs charges de remboursement sont supportables.



Les intentions de souscription de crédits immobiliers dans les prochains mois reculent rapidement et celles concernant les crédits à la consommation se stabilisent.

Les intentions concernant les crédits immobiliers reculent nettement, après deux bonnes années. Celles concernant les crédits à la consommation ne retrouvent pas leur niveau moyen des années 2000.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire un nouveau crédit (en %)
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages / FBF)



En dépit de la faiblesse des taux d'intérêt, les intentions de souscription de crédits immobiliers ne concernent 4,2 % des ménages. En revanche, même si elles restent prudentes, les intentions concernant les crédits à la consommation se maintiennent à 4,0 %. Pourtant les ménages recourent largement à ces crédits pour réaliser leurs projets de consommation durable.

En conclusion.

En 2018, si l'offre bancaire n'a pas fléchi, le repli de la détention de crédits à la consommation obtenus auprès de la famille et des amis, mais aussi auprès d'autres organismes a accompagné un nouveau recul des cartes de crédit : le taux global de détention des crédits à la consommation s'est alors érodé, pour descendre à 26,8 % contre 27,2 % à la fin 2017. Mais compte tenu du dynamisme de l'offre bancaire, le recul a été modéré par comparaison à la situation observée au milieu des années 2010. Il a néanmoins été suffisant pour neutraliser le rebond du taux de détention des crédits immobiliers qui, après trois années de reprise de l'accession à la propriété et de l'investissement locatif privé, a retrouvé un niveau élevé : d'ailleurs, à 31,4 %, il revient au niveau de l'année 2012, un de ses points hauts observés depuis le milieu des années 90. Et en 2018 le taux global de détention des crédits est resté stable, à 47,8 %.

En outre lorsque les ménages sont inquiets pour leur avenir, ils estiment que leur contrainte budgétaire se resserre et ils diffèrent leurs projets d'achat immobilier (la réalisation de travaux ou l'investissement locatif, par exemple) et de consommation durable (l'achat d'une automobile, ainsi que le remplacement de l'électroménager ou l'acquisition d'un équipement de loisir, par exemple). Et pendant ce temps, l'expression de leurs inquiétudes se traduit par le renforcement du sentiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'alourdit, même lorsque l'amélioration des conditions de crédit suggère le contraire.

Ainsi les intentions de souscription de nouveaux crédits immobiliers et à la consommation pour les premiers mois de 2019 se sont affaiblies.

La part des ménages détenant des crédits qui estiment que le poids des charges de remboursement de leurs crédits est supportable reste cependant élevée, pour s'établir à 84,2 %. Néanmoins, 15,8 % estimaient à la fin de 2018 qu'elle était trop ou beaucoup trop élevée, contre 14,0 % en 2017. Pour autant, les évolutions constatées en 2018 dans les appréciations portées sur la situation financière et les charges de remboursement n'ont fait que façonner un paysage semblable à celui observé en moyenne durant les dix dernières années.